

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

/RW 80126  
Objet

Association "MARNE -  
YEUSE-ANIMATION" ;  
désignation de trois  
délégués du Conseil  
Municipal.

DATE DE CONVOCATION

19 septembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

19 septembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27  
Nombre de présents 19  
Nombre de votants 24

Pour \_\_\_\_\_  
Contre \_\_\_\_\_  
Abstention \_\_\_\_\_

DELIBERATION  
DEPOSEE LE :

- 2. OCT. 1980

SOUS-PREFECTURE  
de ROCHEFORT

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PREFECTURE

- 2. OCT. 1980

ROCHEFORT-sur-MER (Chin-Mera)

L'An mil neuf cent quatre vingt

le vingt six septembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LIS

Etaient présents : MM. LIS, BOUCHET, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BUJARD DUFOUR, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, NAULIN, TETARD, MAURELLET, GUICHAOUA, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, CABAL, BOULAN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. FABER par M. LIS, Mme TACQUET par Melle FOUCHE, M. BOISARD par M. MAURELLET, Me TAP par M. BOUTET, M. LACHAUD par Me DUFOUR.

Absents : MM. MONTRON, VIAUD, POUGET,

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

L'article 8 bis des statuts, qui ont été adoptés le 30 Juillet 1980 par l'Assemblée Générale de l'Association "MARNE YEUSE ANIMATION" pour la gestion du Centre Social, prévoit qu'un certain nombre de membres sont désignés avec voix délibérative au sein de cette association, dont trois Conseillers Municipaux de la Ville de ROYAN, sur un total de douze membres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la lettre de Madame HUART, Présidente de l'Association "MARNE-YEUSE-ANIMATION" en date du 13 Août 1980, par laquelle elle nous adresse les statuts qui viennent d'être adoptés par ladite association,

- Vu l'article 8 bis de ces statuts,
- Vu les résultats du vote à bulletins secrets

DECIDE :

- de désigner M. le MAIRE, MM. CABAL et PAPEAU Conseillers Municipaux en qualité de délégués du Conseil Municipal pour faire partie avec voix délibérative de l'Association "MARNE-YEUSE-ANIMATION".

FAIT et DELIBERE à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,



Pierre LIS